

CUPRA ASSISTANCE

CUPRA ASSISTANCE

0 800 921 900

Appel non surtaxé

Panne - Crevaison - Accident

ou le **00 33 472 171 253**
depuis l'étranger

Selon tarif de votre opérateur



*PARTEZ L'ESPRIT LÉGER,
ON SERA LÀ POUR VOUS.*

Votre assureur ne peut vous imposer le réparateur de son choix.
Vous êtes libre de choisir votre Spécialiste Service CUPRA.



L'ASSISTANCE CUPRA

AVEC CUPRA ASSISTANCE, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSISTANCE 24 H/24, 7J/7 SANS AUCUN FRAIS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DANS 35 PAYS D'EUROPE EN CAS DE PANNE, CREVAISON OU D'ACCIDENT⁽¹⁾ JUSQU'À LA 2^E ANNÉE INCLUSE À PARTIR DE LA DATE DE LA PREMIÈRE IMMATRICULATION.

COMPOSEZ LE **0 800 921 900** OU LE **00 33 472 171 253** DEPUIS L'ÉTRANGER AFIN DE PROFITER DE NOS SERVICES⁽¹⁾.

VOS SERVICES EN CAS DE PANNE ET DE CREVAISON

- Un dépannage sur place ou un remorquage gratuit.
- Frais de taxi.
- Une solution de mobilité ou d'hébergement (si vous vous trouvez à plus de 50 km de votre domicile, 3 nuits maximum dans un hôtel 5 étoiles selon disponibilités dans la zone géographique. Si cette prestation est cumulée à une solution de mobilité = 1 nuit maximum) si votre véhicule est remorqué et la durée d'immobilisation est supérieure à 2 heures.
- Rapatriement du véhicule non réparé dans le Spécialiste Service CUPRA le plus proche de chez vous si celui-ci ne peut être réparé en 3 jours et si votre véhicule se trouve à plus de 50 km de votre domicile.

VOS SERVICES EN CAS D'ACCIDENT

- La mise en relation dans les meilleurs délais avec le **Spécialiste Service CUPRA** le plus proche, si le véhicule est roulant.
- Un remorquage gratuit en cas d'immobilisation vers le Spécialiste Service CUPRA.
- Une solution de mobilité si la durée d'immobilisation est supérieure à 2 heures et pour les véhicules de 0 à 2 ans. Votre Service Client CUPRA est joignable au: 09 69 36 61 01.



(1) Toutes les prestations d'assistance sont subordonnées à l'accord express et préalable de CUPRA Assistance, seule habilitée à cet effet. Retrouvez l'ensemble des conditions et modalités de CUPRA Assistance sur cupraofficial.fr, rubrique « Après-vente » > CUPRA Assistance, ou renseignez-vous auprès du Service Clients au 09 69 36 83 53 (numéro Cristal, non surtaxé) qui pourra vous envoyer les conditions générales sur simple demande.

COMMENT BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE CES SERVICES ?

EN CAS DE PANNE ET DE CREVAISON

Pour tous les véhicules CUPRA achetés neufs. La durée de l'assistance est limitée à 2 ans pour les véhicules de la gamme. Pour les véhicules disposant d'une extension garantie constructeur, l'assistance se prolonge d'autant. Pendant la période de garantie, pour bénéficier du droit à l'assistance, il suffit de respecter le plan d'entretien défini par le constructeur.

EN CAS D'ACCIDENT

Pour tous les véhicules de la gamme de 0 à 2 ans inclus à la date de l'accident, à compter de la première date de mise en circulation en France métropolitaine, et dans 35 pays d'Europe. Au-delà des 2 ans et jusqu'au huitième anniversaire à partir de la date de première mise en circulation, les prestations Assistance Accident sont valables en France Métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement.



CUPRA, C'EST AUSSI :

LA GARANTIE

Chez CUPRA, tous nos produits sont fabriqués avec une qualité optimale. C'est pourquoi nous garantissons tous nos véhicules neufs :

2 ans pièces et main-d'œuvre,
3 ans pour la peinture,
12 ans contre la corrosion.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les acheteurs successifs peuvent bénéficier de CUPRA Assistance.

Toutes les personnes qui voyagent à bord du véhicule à titre gratuit peuvent bénéficier de CUPRA Assistance.

Sachez qu'en cas de réparation suite à un accident, vous êtes libre de choisir votre réparateur. Vous pouvez donc choisir d'aller dans votre Spécialiste Service CUPRA .

COMMENT REEMPLIR VOTRE CONSTAT AMIABLE ?

2 Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue.....).

5 S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

6 Précisez le souscripteur du contrat d'assurance.

6 | 7 | 8 Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

10 Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

11 En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

13 Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

14 Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).

15 Après relecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE			Feuille 1/2	
1 Date de l'accident		Mois	Année	Heure
2 Lieu de l'accident		N° de la rue		
3 Dégâts matériels à des véhicules autres que ceux de la partie A		Dégâts matériels à des véhicules de la partie B		
4 Dégâts matériels à des personnes		Dégâts matériels à des personnes		
5 Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance		Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance		
6 Assurance		Assurance		
7 N° de contrat		N° de contrat		
8 Adresse ou bureau, ou quartier		Adresse ou bureau, ou quartier		
9 N° de carte verte		N° de carte verte		
10 N° de permis de conduire		N° de permis de conduire		
11 Catégorie (A, B, ...)		Catégorie (A, B, ...)		
12 Permis valable jusqu'au		Permis valable jusqu'au		
13 Dégâts apparents au véhicule A		Dégâts apparents au véhicule B		
14 Mes observations		Mes observations		
15 Signature des conducteurs		Signature des conducteurs		